



Nouvelles règles du mouvement : NON à l'arbitraire ! NON au « management » !

Le Recteur de Bordeaux veut modifier les règles du mouvement pour les professeurs d'école en « profilant » un nombre très important de postes en fonction de compétences supposées : tous les postes de direction équivalents ou supérieurs à une demi décharge , tous les postes « plus de maîtres que de classes », ainsi que tous les postes d'adjoint et de direction des REP+.

Pour postuler sur l'un de ces postes, il faudra dorénavant en faire une demande argumentée, appuyée par une lettre de motivation, un CV et en passer par un entretien devant une commission ad hoc qui classera les candidats en fonction de compétences supposées !?!

Comment comprendre de telles mesures alors que l'accès à ces postes est déjà conditionné par la détention d'une habilitation (liste d'aptitude de direction notamment) et que pour ce qui concerne les maîtres supplémentaires et les postes en REP+, il est prévu des heures de formation spécifique après la prise de poste ? Pourquoi profiler ces postes alors même que dans ces écoles, les équipes qui y travaillent sont stables ?

Ces mesures contribuent à renforcer l'individualisation des parcours enseignants et une mise en concurrence renforcée des personnes. Elles auront des effets négatifs sur la motivation des équipes engagées depuis longtemps dans leurs missions. Elles entérineraient un nouveau recul du paritarisme dans notre académie.

Nous sommes la seule académie concernée !

Enseigner dans les écoles de l'académie de Bordeaux requerrait-il plus de compétences qu'en Seine Saint Denis par exemple où aucun poste d'adjoint, de direction, ni de « plus de maîtres que de classes » n'est profilé ?

Nous exigeons le respect des règles collectives, en toute transparence !

Nous avons au contraire besoin de favoriser et de valoriser le travail en équipe, ce qui passe par un traitement équitable et transparent de tous les enseignants des écoles, par le respect des règles collectives et des barèmes, en toute transparence.

Les postes de REP+ et de « plus de maîtres que de classes » doivent être accessibles à tous les enseignants sans condition préalable, tout comme l'accès aux postes de direction doit être garanti à tous les personnels qui en remplissent les conditions. A charge pour l'institution d'informer, de former et d'accompagner les personnels à la spécificité de ces postes.

Le SNUipp-FSU, le SE-UNSA et le SNUDI-FO s'opposent à la multiplication des postes à profil et ont unanimement voté contre ces mesures dont ils demandent l'abandon, lors du CTA du 23 mars. Le barème doit être l'unique élément d'affectation.

Le Recteur persiste en faisant le choix de passer en force !

[Signez, faites signer la pétition en ligne](#)